

# L'élaboration du PPRT

## “ Les prescriptions sur le bâti ”

**Objectif : Réduire la vulnérabilité des personnes**

## Effet toxique

Pour se protéger contre les effets toxiques, la création d'un local de confinement est :

- Recommandée pour le bâti existant
- Obligatoire lors de la réalisation du bâtiment

## Une stratégie efficace : le confinement

En matière de risque toxique, une stratégie efficace consiste à rassembler les personnes exposées dans une pièce « confinée » vis à vis de l'extérieur.

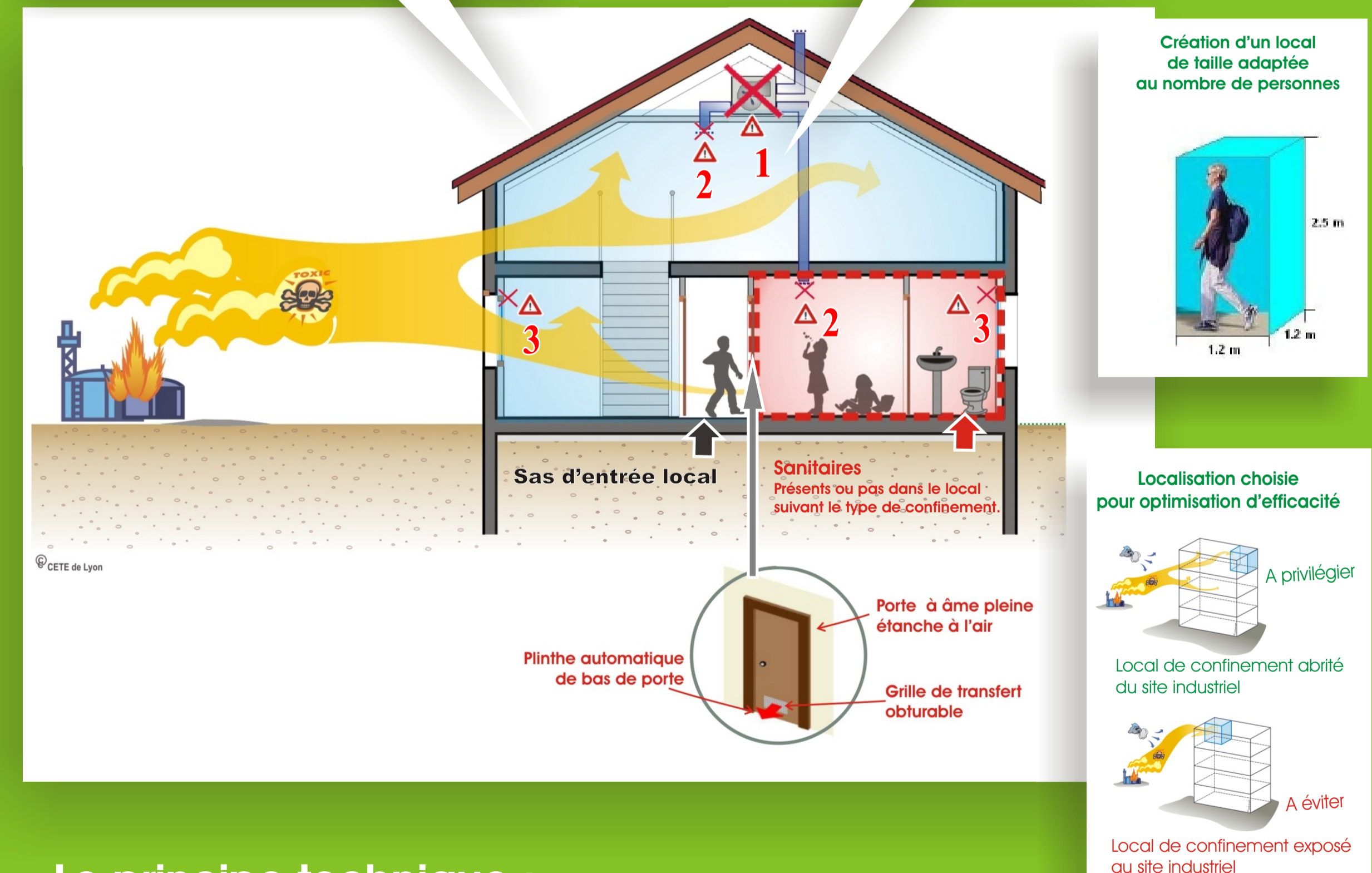
### Enveloppe du bâtiment

- Niveau minimal de perméabilité à l'air.
- Maintien de l'intégrité de l'enveloppe (vitrages, ...)
- Choix d'un local abrité du site industriel (volume « tampon »)

**1 Arrêt coup de poing des systèmes CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation)**

**2 Clapets anti-retour sur les extractions**

**3 Entrées d'air volontaires obturables**



### Le principe technique :

Mettre à l'abri les personnes dans un local « étanche » à l'air pendant le temps de passage du nuage toxique (ou jusqu'à l'évacuation sécurisée des personnes)

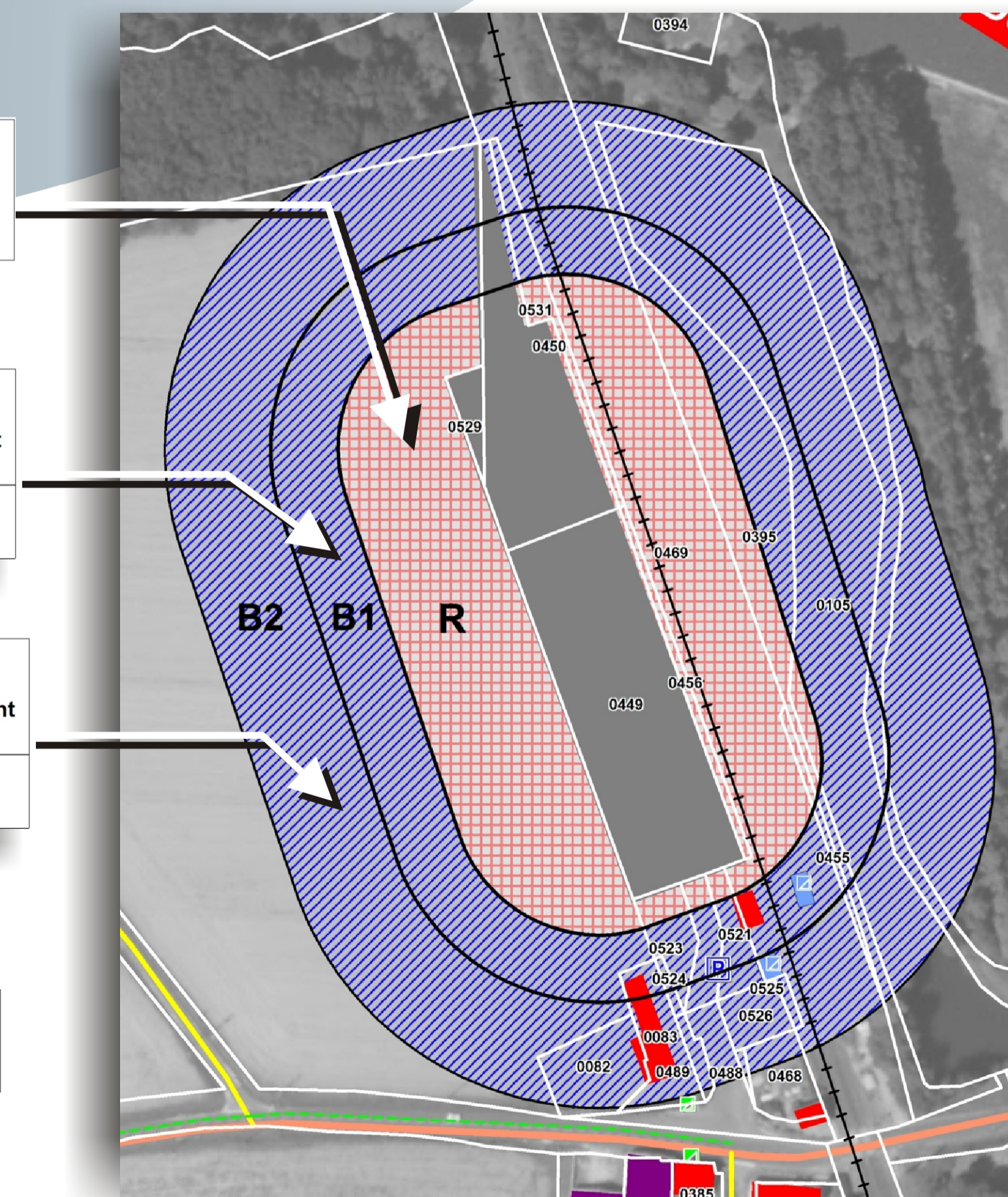
Maximum 2 heures

Le confinement limite la pénétration des agents toxiques et maintient donc une atmosphère respirable dans l'abri.

**R** Zone inconstructible

<b>B 1</b>	<b>Toxique</b>	Neuf	Existant
Résidentiel	Création d'un local de confinement (L.C.)	<b>P</b>	<b>R</b>

<b>B 2</b>	<b>Toxique</b>	Neuf	Existant
Résidentiel	Création d'un local de confinement (L.C.)	<b>P</b>	<b>R</b>



**P : Prescriptions**    **R : recommandations**